

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1887

5 septembre 2007

SOMMAIRE

Air Filters Europe S.A.	90535	Mitsubishi UFJ Global Custody S.A.	90530
Améthyste Holding S.A.	90533	MS Motorsport S.à.r.l.	90530
Aralia S.A.	90532	MW Maritime Charters S.A.	90535
Artistic Investments S.A.	90534	Nidial S.A.	90533
British Vita (Lux V) S.à.r.l.	90533	Norpel S.à r.l.	90531
Ceheca S.A.	90538	Orion IPDL 4 S.à r.l.	90559
Chabana S.A.	90539	Participations et Financements Extérieurs S.A.	90540
Cottage Wood S.A.	90539	P.M.L. S.A.	90536
Courthéoux Société Anonyme	90542	Poland Residential (Lux) Holding Compa- ny S.à r.l.	90543
Deborah	90576	RE Investments S.à r.l.	90571
Desmag S.A.	90534	Sam et Marie S.à.r.l.	90530
Dolle'Mina S.à r.l.	90534	Scantrust Holding S.A.	90542
Elitek S.A.	90535	S.C.I. Saint Alphonse	90543
Erisider Lux S.A.	90537	S.C.I. Sainte Cécile	90544
Européenne de Conseils et de Services SA	90537	Seasideland S.A.	90536
Fargo s.à r.l.	90539	Seven World Travellers Card S.A.	90541
Gamon Holding S.A.	90541	Socaudeff S.à.r.l.	90532
Gemic SAH	90531	Socera Assets Management S.A. Holding	90538
GH (N1) S.à r.l.	90552	Société Chalom Immobilier (SCI) S.A. ...	90540
GH (N2) S.à r.l.	90545	Société Chalom Immobilier (SCI) S.A. ...	90537
Ilva International S.A.	90538	Société Chalom Immobilier (SCI) S.A. ...	90541
Inter-Corus Finance Control S.A.	90539	Société Financière du Midi SAH	90536
International Chemical Investors II S.A.	90540	Société Immobilière de l'Ouest	90541
International Industrial Realisations	90540	Société Immobilière Steinfort	90537
Kulczyk Group International	90542	Sylvagri Consult S.à r.l.	90538
Kulczyk Investment House S.à r.l.	90542	Telindus	90543
L.S. Lux SA	90544	Terri Properties S.à r.l.	90544
Luxat	90531	Tibbey Holding S.A.	90535
Mafa S. à r.l.	90575	Tyco Electronics Group S.A.	90566
Maine Overseas & Consulting Holding S.A.	90532	Urbalux S.A.	90532
Menarini International Operations Luxem- bourg S.A., en abrégé M.I.O.L. S.A.	90534	Walser Portfolio	90533
MeterInvest (Lux) Holding Company S.à r.l.	90543	Wandhaff S.A.	90536
		Waterlelie	90576

Sam et Marie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 24-26, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 116.907.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour SAM ET MARIE SARL
Signature

Référence de publication: 2007088200/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08497. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

MS Motorsport S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Louis Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.009.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour MS MOTORSPORT SARL
Signature

Référence de publication: 2007088202/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08796. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Mitsubishi UFJ Global Custody S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 11.937.

EXTRAITS

Conseil d'Administration:

Extrait du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 28 mars 2007:

Madame Mari Kano, MM. Watanabe Yasushi et Hidefumi Yamaoka ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateur à compter du 2 avril 2007.

MM. Kaoru Wachi, Koji Kaihotsu, Kinya Okauchi, Takeshi Ogasawara et Hiroshi Naruse ont été élus administrateurs par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 avril 2007. Monsieur Hiroshi Naruse a repris les fonctions occupées par Monsieur Yasushi Watanabe en qualité d'Administrateur délégué à la gestion journalière pour une durée se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Extrait du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 2 avril 2007:

Monsieur Akira Naito a démissionné de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration.
Monsieur Hiroshi Naruse a été élu Président du Conseil d'Administration.

L'adresse professionnelle de tous les administrateurs susvisés est la suivante 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2007088128/2173/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02231. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Norpel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 66.703.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour NORPEL SARL
Signature

Référence de publication: 2007088226/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08492. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Gemic SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 40.577.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxembourg, den 29. Juni 2007.

Für den Verwaltungsrat
Unterschriften

Référence de publication: 2007088426/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05974. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Luxat, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 9.579.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 mai 1971, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 143 du 6 octobre 1971. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 2 août 1973, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 178 du 8 octobre 1973. Les statuts ont ensuite été modifiés suivant actes reçus par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 20 mars 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 174 du 30 juin 1986 et en date du 22 octobre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 151 du 20 avril 1994. Ensuite, les statuts ont été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en LUXAT HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 22 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1016 du 30 décembre 1999. Enfin, les statuts ont été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en LUXAT, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 29 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 643 du 16 août 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

LUXAT, Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2007088478/546/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09094. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Maine Overseas & Consulting Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 61.691.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007088471/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08429. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Socaudef S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 30.127.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007088470/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08406. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Urbalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 110.306.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007088472/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08401. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Aralia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 92.484.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088460/1102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08961. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Nidial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 89.414.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007088452/1102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08955. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Walsler Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.
R.C.S. Luxembourg B 79.320.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

WALSER PORTFOLIO

Signatures

Référence de publication: 2007088449/705/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09060. - Reçu 112 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Améthyste Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 97.575.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

AMETHYSTE HOLDING S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007088195/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02328. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

British Vita (Lux V) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.614.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088228/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07906. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Dolle'Mina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 10, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 62.757.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2006, ainsi que les informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088451/1276/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09643. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Menarini International Operations Luxembourg S.A., en abrégé M.I.O.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 71.334.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088445/3722/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10316. - Reçu 119 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Desmag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 36.625.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

DESMAG S.A.

O. Bazil / G. Schnepf

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007088186/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05636. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Artistic Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 78.844.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007088468/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08878. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Tibbey Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 109.120.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007088467/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09737. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Air Filters Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 14, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 54.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088487/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08343. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

MW Maritime Charters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 84.668.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088230/2329/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03154. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Elitek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 47.916.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Isabelle Schul. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

I. Schul / C. Bitterlich
Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2007088155/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03222. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Seasideland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 83.949.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 novembre 2006 que M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT, S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007001790/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08399. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Wandhaff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 64.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088495/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01323. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

P.M.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 26.277.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088492/824/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08339. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Société Financière du Midi SAH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 29.751.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007088469/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08879. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Européenne de Conseils et de Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 90.258.

A l'attention des associés et des administrateurs:

Objet: démission du mandat de commissaire aux comptes.

Veuillez prendre note, par la présente, de ma démission avec effet immédiat au 12 juillet 2007, du mandat de commissaire aux comptes, que vous m'aviez confié.

Lintgen, le 12 juillet 2007.

Bernard Pranzetti.

Référence de publication: 2007088510/2813/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Société Chalom Immobilier (SCI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 94.862.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088506/809/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08341. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Société Immobilière Steinfort, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 68.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088499/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01345. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Erisider Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 98.109.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2007

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- MAZARS, réviseur d'entreprises et experts comptables, L-1235 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088526/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07170. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Sylvagri Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 2, rue de Kleinbettingen.
R.C.S. Luxembourg B 113.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088500/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01343. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Ceheca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 7, rue de Hiehl.
R.C.S. Luxembourg B 98.743.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088502/824/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01326. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Ilva International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 98.029.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2007

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- MAZARS, réviseur d'entreprises et experts comptables, L-1235 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088530/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07179. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Socera Assets Management S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 81.376.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007088563/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09617. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Inter-Corus Finance Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 38.309.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007088565/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09649. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Cottage Wood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 87.029.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088561/3139/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02531. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Fargo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1729 Luxembourg, 2, rue Mathias Hertert.
R.C.S. Luxembourg B 119.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088503/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01338. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Chabana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 34.721.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2007

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- MAZARS, réviseur d'entreprises et experts comptables, L-1235 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088528/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07174. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Participations et Financements Extérieurs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 48.938.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2007

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- MAZARS, réviseur d'entreprises et experts comptables, L-1235 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088536/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07167. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Société Chalom Immobilier (SCI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 94.862.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088504/809/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08337. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

I.I.R. S.A., International Industrial Realisations, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 54.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088501/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01342. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

International Chemical Investors II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 89.013.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007088564/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09654. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Gamon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 68.366.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007088567/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09651. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Seven World Travellers Card S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.046.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} mars 2007

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088543/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06765. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Société Immobilière de l'Ouest, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 74.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088497/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01321. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Société Chalom Immobilier (SCI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 94.862.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088505/809/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08335. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**Kulczyk Investment House S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Kulczyk Group International).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 126.198.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 47831 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007088685/211/12.

(070098926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Scantrust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 31.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2007088622/7343/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09891. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Courthéoux Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Strassen, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 6.813.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 20 juin 2007

Nominations statutaires

A l'unanimité l'Assemblée prolonge pour un 1 an échéant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008, le mandat de réviseur de ERNST & YOUNG représenté par Monsieur Werner Weyand et dont le siège social est au n° 7, Parc d'Activité, L-5365 Munsbach.

D'autre part, à l'unanimité, l'Assemblée prolonge de trois ans échéant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 le mandat d'administrateur délégué de Mr Marc Tricot domicilié au 7, rue Fernand Quenon à 7021 Mons et d'administrateur de Mr François Bourriez domicilié au 256, boulevard Saint-Germain à 75006 Paris.

Il en résulte que la composition actuelle du Conseil est la suivante:

- Monsieur Marc Tricot administrateur délégué, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010
- Monsieur François Bourriez, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010
- Monsieur Adrien Segantini, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Strassen, le 20 juin 2007.

Pour extrait conforme
M. Tricot
Administrateur délégué

Référence de publication: 2007088913/712/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08661. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

S.C.I. Saint Alphonse, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 31, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg E 870.

—
Cession de parts sociales et Assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille sept, le 28 février 2007.

Les soussignés:

1. Mademoiselle Renée Berens, retraitée, demeurant à L-Dudelange,
2. Madame Christiane Scott épouse Paul Berens, avocat, demeurant à L-1313 Luxembourg, 31, rue des Capucins,
3. Monsieur Paul Berens, retraité, demeurant à L-1313 Luxembourg, 31, rue des Capucins,

désirant procéder à la cession de parts sociales de la SCI SAINT ALPHONSE, ont convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Les parties sub 1) 2) et 3) sont seules associées de la SCI SAINT ALPHONSE avec siège social à L-1313 Luxembourg, 31, rue des Capucins, constituée suivant sous seing privé, le 10 mars 2001;

Art. 2. Mademoiselle Renée Berens, préqualifiée, déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la totalité de sa participation, soit 15 (quinze) parts sociales de 1.000,- LUF(mille francs), soit 24,79 Euros (vingt-quatre Euros et soixante-dix-neuf Cents) chacune de la société dont s'agit à Monsieur Paul Berens, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix de 25.000,- Euros (vingt-cinq mille Euros);

Art. 3. Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées à partir de ce jour;

Art. 4. La cédante préqualifiée, déclare ne pas avoir de créance personnelle, quelque soit sa nature, délictuelle, quasi-délictuelle ou contractuelle sur la SCI SAINT ALPHONSE ou sur ses associés préqualifiés;

Elle déclare en donner décharge à ladite société.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007088921/3897/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05260. - Reçu 5927 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

**Poland Residential (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MeterInvest (Lux) Holding Company S.à r.l.).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 127.039.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47609 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007088686/211/12.

(070098930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Telindus, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 19.669.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007088989/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07763. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Terri Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang.
R.C.S. Luxembourg B 31.118.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088987/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07768. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

L.S. Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 92.117.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juillet 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007088679/202/12.

(070098897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

S.C.I. Sainte Cécile, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 31, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg E 1.181.

L'an deux mille sept, le vingt-huit février 2007.

Les soussignés:

1. Mademoiselle Renée Berens, retraitée, demeurant à L-Dudelange,
 2. Madame Christiane Scott épouse Paul Berens, avocat, demeurant à L-1313 Luxembourg, 31, rue des Capucins,
 3. Monsieur Paul Berens, retraité, demeurant à L-1313 Luxembourg, 31, rue des Capucins,
- désirant procéder à la cession de parts sociales de la SCI SAINTE CECILE, ont convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Les parties sub 1) 2) et 3) sont seules associées de la SCI SAINTE CECILE avec siège social à L-1313 Luxembourg, 31, rue des Capucins, constituée suivant sous seing privé, le 4 novembre 1998, immatriculée au Registre de Commerce de et à Luxembourg;

Art. 2. Mademoiselle Renée Berens, préqualifiée, déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la totalité de sa participation, soit 15 (quinze) parts sociales de 1.000,- LUF (mille francs), soit 24,79 Euros (vingt-quatre Euros et soixante-dix-neuf Cents) chacune de la société dont s'agit à Madame Christiane Scott, préqualifiée, qui accepte, moyennant le prix de 50.000,- Euros (cinquante mille Euros);

Art. 3. La cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées à partir de ce jour;

Art. 5. La cédante préqualifiée, déclare ne pas avoir de créance personnelle, quelque soit sa nature, délictuelle, quasi-délictuelle ou contractuelle sur la SCI SAINTE CECILE ou sur ses associés préqualifiés;

Elle déclare en donner décharge à ladite société.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007088923/3897/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05255. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

GH (N2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.945.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GH HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade Register («RCS»),

represented by M^e Susanne Goldacker, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 27 June 2007,

which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company GH (N2) S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name GH (N2) S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st October of each year and ends on 30th September of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 30th September 2008.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-).

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,900.- Euro.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg

2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Mr Frank Przygodda, director, born in Bochum (Germany) on 28 February 1968, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-septième jour du mois juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GH HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg, pas encore inscrite auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg, représentée par M^e Susanne Goldacker, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 juin 2007,

qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée GH (N2) S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GH (N2) S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur au pair de un euro (€ 1,-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie

de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} octobre de chaque année pour se terminer le 30 septembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 30 septembre 2008.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ 1.900,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg
2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Monsieur Frank Przygodda, administrateur, né à Bochum (Allemagne) le 28 février 1968, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Goldacker, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, LAC/2007/17115. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007089880/242/388.

(070100263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

GH (N1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.962.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GH HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade Register («RCS»),

represented by M^e Susanne Goldacker, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 27 June 2007,

which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company GH (N1) S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name GH (N1) S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st October of each year and ends on 30th September of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 30th September 2008.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-).

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,900.- Euro.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg

2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Mr Frank Przygodda, director, born in Bochum (Germany) on 28 February 1968, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-septième jour du mois juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GH HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg, pas encore inscrite auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg,

représentée par M^e Susanne Goldacker, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 juin 2007,

qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée GH (N1) S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GH (N1) S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur au pair de un euro (€ 1,-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie

de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} octobre de chaque année pour se terminer le 30 septembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 30 septembre 2008.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents Euros (€12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ 1.900,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg
2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Monsieur Frank Przygodda, administrateur, né à Bochum (Allemagne) le 28 février 1968, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Goldacker, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, LAC/2007/17114. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007089882/242/388.

(070100431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Orion IPDL 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.964.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth of June.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ORION INTERNATIONAL PROPERTY DEVELOPMENT LIMITED S.à r.l, a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 5 June 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés),

here represented by Mr Max Kremer, licencié en droit, residing in Wasserbillig, by virtue of a proxy under private seal given on 5 June 2007.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has required the undersigned notary to record the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a société à responsabilité limitée under the name of ORION IPDL 4 S.à r.l (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also act as a limited partner with limited liability for all debts and obligations of a limited partnership or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Art. 6. Amendment of the capital. The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

Art. 7. Shares. Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 9. Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Management. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In case of several managers, two classes of managers will be created: class A managers and class B managers.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of managers. In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one class A manager and one class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, but shall only be effective if at least one class A manager and one class B manager votes in favour of them.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. Powers of the board of managers. The Board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as

the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers. The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any class A manager together with a class B manager or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signature or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 16. General meeting of shareholders or resolutions of the sole shareholder. Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 17. Decisions. The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 19. Balance sheet. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 20. Allocation of profits. Five per cent (5 %) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

Art. 21. Dissolution, liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 23. General provisions. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 24. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Subscription and payment

All of the one hundred twenty-five (125) shares are subscribed by ORION INTERNATIONAL PROPERTY DEVELOPMENT LIMITED S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 8-10, rue Mathias Hardt, L- 1717 Luxembourg.
2. The sole partner resolves to set the number of managers at four (4) and to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period:
 - a) Mr Thomas Browne, class A manager, born on 3 May 1963 in Dublin, residing in 18, Woodbine Park, Blackrock, Dublin, Ireland;
 - b) Mr James Osborne, class A manager, born on 14 September 1962 in Vancouver, Canada, residing in Sandymount House, Blackrock, Dundalk Co Louth, Ireland;
 - c) Mrs Catherine Koch, class B manager, born on 12 February 1965 in Sarreguemines, France, with professional address in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
 - d) Mr Flavio Marzona, class B manager, born on 9 August 1971 in Luxembourg, with professional address in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ORION INTERNATIONAL PROPERTY DEVELOPMENT LIMITED S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 5 juin 2007, non encore inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par M. Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Wasserbillig, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 juin 2007.

La procuration paraphée ne varietur par le représentant de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ORION IPDL 4 S.à r.l. (la «Société»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut aussi agir comme associé avec responsabilité limitée pour toutes les dettes et obligations dans un limited partnership ou toute sorte de société commerciale comparable.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L'(les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, deux classes de gérants seront créées: des gérants de classe A et des gérants de classe B.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, mais ne sont effectives que si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent favorablement en leur faveur.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y-compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A avec un gérant de classe B ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 21. Dissolution, liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Souscription et libération

L'intégralité des cent vingt-cinq (125) parts sociales sont souscrites par ORION INTERNATIONAL PROPERTY DEVELOPMENT LIMITED S.à r.l., préqualifiée.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800,-.

Résolutions

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à quatre (4) et de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - a) M. Thomas Browne, gérant de classe A, né le 3 mai 1963 à Dublin, demeurant au 18, Woodbine Park, Blackrock, Dublin, Irlande;
 - b) M. James Osborne, gérant de classe A, né le 14 septembre 1962 à Vancouver, Canada, demeurant à Sandymount House, Blackrock, Dundalk Co Louth, Irlande;
 - c) Mme Catherine Koch, gérant de classe B, né le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, demeurant professionnellement aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
 - d) M. Flavio Marzona, gérant de classe B, né le 9 août 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kremer, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, LAC/2007/11757. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007089935/7241/388.

(070100519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Tyco Electronics Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.549.

In the year two thousand six, on the twenty-first of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TYCO ELECTRONICS GROUP S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.549 (the Company). The Company was incorporated on 20 December 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 390 of 16 March 2007. The articles of association of the Company have never been amended.

The Meeting is chaired by Gabriel Bleser, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mr Bertrand Gérardin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mr Olivier Too, lawyer, professionally residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The sole shareholder of the Company represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the sole shareholder and the members of the Bureau.

The proxy from the sole shareholder represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time than the deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 10,000 (ten thousand) ordinary shares with a par value of USD 5 (five United States Dollars) each, divided into 100 (one hundred) Class A shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class B shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class C shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class D shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class E shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class F shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class G shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class H shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class I shares and 1,100 (one thousand one hundred) Class J shares, representing the entirety of the voting share capital of the Company of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars), are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars), in order to bring the share capital from its present amount of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars), represented by 10,000 (ten thousand) shares with a par value of USD 5 (five United States Dollars) each, divided into 100 (one hundred) Class A shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class B shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class C shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class D shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class E shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class F shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class G shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class H shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class I shares and 1,100 (one thousand one hundred) Class J shares, to an amount of USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars) by way of the creation and issuance of 10,000 (ten thousand) shares of the Company with a par value of USD 5 (five United States Dollars) each;

3. Subscription to and payment in kind of the share capital increase specified under item 2. above by way of the contribution of 2,799,200 (two million seven hundred ninety-nine thousand two hundred) shares of ELO TOUCH SYSTEMS ARGENTINA S.A at book value by the sole shareholder to the Company;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles of Association;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company, and the registration of the changes required by the matters set out in item 3. above; and

6. Miscellaneous.

III. that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the sole shareholder of the Company represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars), in order to bring the share capital from its present amount of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars), represented by 10,000 (ten thousand) shares with a par value of USD 5 (five United States Dollars) each, divided into 100 (one hundred) Class A shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class B shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class C shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class D shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class E shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class F shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class G shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class H shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class I shares and 1,100 (one thousand one hundred) Class J shares, to an amount of USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars) by way of the creation and issuance of 10,000 (ten thousand) shares divided into 100 (hundred) Class A shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class B shares (the Class B Shares), 1,100 (one thousand one hundred) Class C shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class D shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class E shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class F shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class G shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class H shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class I shares and 1,100 (one thousand one hundred) Class J shares of the Company, having a par value of USD 5 (five United States Dollars) each, and the Meeting hereby issues such new shares (the New Shares).

Third resolution - Subscription and Payment

TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 63.939 declares to (i) subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by the 10,000 (ten thousand) New Shares of the Company divided into 100 (one hundred) Class A shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class B shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class C shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class D shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class E shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class F shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class G shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class H shares, 1,100 (one thousand one hundred) Class I shares and 1,100 (one thousand one hundred) Class J shares of the Company with a par value of USD 5 (five United States Dollars) each, and (ii) fully pay up such New Shares by a contribution in kind consisting of 2,799,200 (two million seven hundred ninety-nine thousand two hundred) shares of ELO TOUCH SYSTEMS ARGENTINA S.A. (the Contribution in Kind) at book value by the sole shareholder of the Company.

The above Contribution in Kind to the Company, in an aggregate net amount of USD 489,719 (four hundred and eighty-nine thousand seven hundred and nineteen United States Dollars) is to be allocated as follows:

(i) an amount of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the remaining balance in an amount of USD 439,719 (four hundred and thirty-nine thousand seven hundred and nineteen United States Dollars) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Pursuant to articles 26 - 1 and article 32 - 1 (5) of the Luxembourg Company Act, the Contribution in Kind has been the subject of a report prepared by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477, as independent auditor (réviseur d'entreprises), dated 21 May 2007, which concludes as follows:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart.»

The said auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that all the 10,000 (ten thousand) New Shares in the Company are issued to and held by the sole shareholder.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is fixed at USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) ordinary shares with a par value of USD 5 (five United States Dollars) each (the Shares). The Shares are divided into 200 (two hundred) Class A shares (the Base Shares) with a par value of USD 5 (five United States Dollars) each, 2,200 (two hundred two thousand) Class B shares (the Class B Shares) with a par value of USD 5 (five United States Dollars) each, 2,200 (two hundred two thousand) Class C shares (the Class C Shares) with a par value of USD 5 (five United States Dollars) each, 2,200 (two hundred two thousand) Class D shares (the Class D Shares) with a par value of USD 5 (five United States Dollars) each, 2,200 (two hundred two thousand) Class E shares (the Class E Shares) with a par value of USD 5 (five United States Dollars) each, 2,200 (two hundred two thousand) Class F shares (the Class F Shares) with a par value of USD 5 (five United States Dollars) each, 2,200 (two hundred two thousand) Class G shares (the Class G Shares) with a par value of USD 5 (five United States Dollars) each, 2,200 (two hundred two thousand) Class H shares (the Class H Shares) with a par value of USD 5 (five United States Dollars) each, 2,200 (two hundred two thousand) Class I shares (the Class I Shares) with a par value of USD 5 (five United States Dollars) each and 2,200 (two hundred two thousand) Class J shares (the Class J Shares, and together with the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares, the Added Shares) with a par value of USD 5 (five United States Dollars) each.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above change and empowers and authorises any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and the registration of the changes required by the matters set out in the third resolution above.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately EUR 5.400 (five thousand four hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de TYCO ELECTRONICS GROUP S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.549 (la Société). La Société a été constituée le 20 décembre 2006 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant alors à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au N ° 390 le 16 mars 2007. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

L'Assemblée est présidée par Gabriel Bleser, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Bertrand Gérardin, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Olivier Too, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau.

L'actionnaire unique de la Société, représenté à l'Assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le représentant de l'actionnaire unique et les membres du Bureau.

La procuration de l'actionnaire unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être présentée en même temps aux autorités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que 10.000 (dix mille) actions ordinaires ayant une valeur nominale de USD 5 (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune, divisées en 100 (cent) actions de Classe A, 1.100 (mille cent) Actions de Classe B, 1.100 (mille cent) actions de Classe C, 1.100 (mille cent) actions de Classe D, 1.100 (mille cent) actions de Classe E, 1.100 (mille cent) actions de Classe F, 1.100 (mille cent) actions de Classe G, 1.100 (mille cent) actions de Classe H, 1.100 (mille cent) actions de Classe I et 1.100 (mille cent) actions de Classe J, représentant la totalité des actions émises avec droit de vote du capital social de la Société s'élevant à un montant de USD 50.000 (cinquante mille Dollars des Etats-Unis), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour ci-dessous.

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital de la Société d'un montant de 50.000 (cinquante mille Dollars des Etats-Unis), afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 50.000 (cinquante mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 10.000 (dix mille) actions ayant une valeur nominale de USD 5 (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune, divisées en 100 (cent) actions de Classe A, 1.100 (mille cent) actions de Classe B, 1.100 (mille cent) actions de Classe C, 1.100 (mille cent) actions de Classe D, 1.100 (mille cent) actions de Classe E, 1.100 (mille cent) actions de Classe F, 1.100 (mille cent) actions de Classe G, 1.100 (mille cent) actions de Classe H, 1.100 (mille cent) actions de Classe I et 1.100 (mille cent) actions de Classe J, à un montant de 100.000 (cent mille Dollars des Etats-Unis), au moyen de la création et de l'émission de 10.000 (dix mille) actions de la Société ayant une valeur nominale de USD 5 (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune;

3. Souscription et paiement en nature de l'augmentation du capital social décrite sous le point 2. ci-dessus, par voie d'apport en nature de 2,799,200 (deux millions sept cent quatre-vingt-dix neuf mille deux cents) actions de la société ELO TOUCH SYSTEMS ARGENTINA S.A à la valeur comptable par l'actionnaire unique à la Société;

4. Modification consécutive de l'article 5.1 des Statuts;

5. Modification du registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre d'actionnaires de la Société, et à l'inscription des modifications mentionnées au point 3. ci-dessus; et

6. Divers.

III. que l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'actionnaire unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de USD 50.000 (cinquante mille Dollars des Etats-Unis), afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 50.000 (cinquante mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 10.000 (dix mille) actions ayant une valeur nominale de USD 5 (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune, divisées en 100 (cent) actions de Classe A, 1.100 (mille cent) actions de Classe B, 1.100 (mille cent) actions de Classe C, 1.100 (mille cent) actions de Classe D, 1.100 (mille cent) actions de Classe E, 1.100 (mille cent) actions de Classe F, 1.100 (mille cent) actions de Classe G, 1.100 (mille cent) actions de Classe H, 1.100 (mille cent) actions de Classe I et 1.100 (mille cent) actions de Classe J, à un montant de 100.000 (cent mille Dollars des Etats-Unis), au moyen de la création et de l'émission de 10.000 (dix mille) actions de la Société ayant une valeur nominale de USD 5 (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune, et l'Assemblée émet par conséquent lesdites nouvelles actions (les Nouvelles Actions).

Troisième résolution - Souscription et Paiement

7. TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A., une société anonyme de droit du Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.939 déclare (i) souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par 10.000 (dix mille) Nouvelles Actions de la Société, divisées en 100 (cent) actions de Classe A, 1.100 (mille cent) actions de Classe B, 1.100 (mille cent) actions de Classe C, 1.100 (mille cent) actions de Classe D, 1.100 (mille cent) actions de Classe E, 1.100 (mille cent) actions de Classe F, 1.100 (mille cent) actions de Classe G, 1.100 (mille cent) actions de Classe H, 1.100 (mille cent) actions de Classe I et 1.100 (mille cent) actions de Classe J d'une valeur nominale de USD 5 (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune et (ii) libérer entièrement les Nouvelles Actions au moyen d'un apport en nature de 2,799,200 (deux millions sept cent quatre-vingt-dix neuf mille deux cents) actions de la société ELO TOUCH SYSTEMS ARGENTINA S.A. (l'Apport en Nature) à la valeur comptable par l'actionnaire unique à la Société;

L'Apport en Nature des Actifs et de Passifs à la Société, pour un montant net total de USD 489.719 (quatre cent quatre-vingt-neuf mille sept cent dix-neuf Dollars des Etats-Unis) est attribué comme suit:

(i) un montant de USD 50.000 (cinquante mille Dollars des Etats-Unis) est à attribuer au capital social nominal de la Société, et

(ii) le solde, d'un montant de USD 439.719 (quatre cent trente-neuf mille sept cent dix-neuf Dollars des Etats-Unis), est à attribuer au compte de prime d'émission de la Société.

En vertu des articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, l'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport préparé par PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège au 400, route d'Esch, à L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.447, en tant que réviseur d'entreprises, en date du 21 mai 2007 qui conclut comme suit:

«En conclusion, rien n'est apparu dans notre analyse qui nous mènerait à considérer que la valeur globale de l'Apport en Nature ne correspondrait pas au moins au nombre et à la valeur nominale, accrue de la prime d'émission, des parts à être émises en contrepartie.»

Ledit rapport du réviseur, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de prendre acte que l'ensemble des 10.000 (dix mille) Nouvelles Actions est émis au bénéfice de l'actionnaire unique et détenu par lui.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 100.000 (cent mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 20.000 (vingt mille) actions ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de USD 5 (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune (les Actions). Les Actions sont divisées en 200 (deux cents) Actions de Classe A (les Actions de Base) d'une valeur nominale de USD 5 (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune, 2.200 (deux mille deux cents) Actions de Classe B (les Actions de Classe B) d'une valeur nominale de USD 5 (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune, 2.200 (deux mille deux cents) Actions de Classe C (les Actions de Classe C) d'une valeur nominale de USD 5 (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune, 2.200 (deux mille deux cents) Actions de Classe D (les Actions de Classe D) d'une valeur nominale de USD 5 (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune, 2.200 (deux mille deux cents) Actions de Classe E (les Actions de Classe E) d'une valeur nominale de USD 5 (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune, 2.200 (deux mille deux cents) Actions de Classe F (les Actions de Classe F) d'une valeur nominale de USD 5 (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune, 2.200 (deux mille deux cents) Actions de Classe G (les Actions de Classe G) d'une valeur nominale de USD 5 (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune, 2.200 (deux mille deux cents) Actions de Classe H (les Actions de Classe H) d'une valeur nominale de USD 5 (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune, 2.200 (deux mille deux cents) Actions de Classe I (les Actions de Classe I) d'une valeur nominale de USD 5 (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune et 2.200 (deux mille deux cents) Actions de Classe J (les Actions de Classe J, les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E, les Actions de Classe F, les Actions de Classe G, les Actions de Classe H, les Actions de Classe I sont désignées collectivement les Actions Supplémentaires) d'une valeur nominale de USD 5 (cinq Dollars des Etats-Unis) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications décrites ci-dessus, et d'accorder pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises et des changements nécessaires en vertu de la troisième résolution dans le registre d'actionnaires de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, sont approximativement estimés à EUR 5.400 (cinq mille quatre cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglais et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Bleser, B. Gérardin, O. Too, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2007, REM/2007/1259. — Reçu 3.654,62 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 juillet 2007.

P. Serres.

Signé par Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente.

Référence de publication: 2007090058/5770/275.

(070100560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

RE Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 115.577.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of June.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 113.738 (the «Sole Shareholder»),

here represented by Mr Wim Rits and Miss Anna-Kreetta Rantamaa, both private employees, residing professionally in Luxembourg, by virtue of seven proxies given on June 21, 2007.

The said proxies, after having been signed *in variatur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of RE INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, with its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on the April 7, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1250 on June 28, 2006 (the «Company»). The Company's articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on May 23, 2007, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of two hundred and thirteen thousand eight hundred and seventy-five Euros (213,875.- EUR) to bring it from its present amount of twenty-three million seven hundred and ninety-four thousand seven hundred and fifty Euros (23,794,750.- EUR) to the amount of twenty-four million eight thousand six hundred and twenty-five Euros (24,008,625.- EUR) by the issuance of eight thousand five hundred and fifty-five (8,555) new shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the eight thousand five hundred and fifty-five (8,555) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by the Sole Shareholder against the Company of a total amount of two hundred and thirteen thousand eight hundred and seventy-five Euros (213,875.- EUR).

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of six million one hundred and seventy-two thousand two hundred and twenty-five Euros (6,172,225.- EUR) to bring it from its present amount of twenty-four million eight thousand six hundred and twenty-five Euros (24,008,625.- EUR) to the amount of thirty million one hundred and eighty thousand eight hundred and fifty Euros (30,180,850.- EUR) by the issuance of two hundred and forty-six thousand eight hundred and eighty-nine (246,889) new shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the two hundred and forty-six thousand eight hundred and eighty-nine (246,889) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by Sole Shareholder against the Company of a total amount of six million one hundred and seventy-two thousand two hundred and twenty-five Euros (6,172,225.- EUR).

Third resolution

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of twelve thousand five hundred (12,500.- EUR) to bring it from its present amount of thirty million one hundred and eighty thousand eight hundred and fifty Euros (30,180,850.- EUR) to the amount of thirty million one hundred and ninety-three thousand three hundred and fifty Euros (30,193,350.- EUR) by the issuance of five hundred (500) new shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the five hundred (500) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by the Sole Shareholder against the Company of a total amount of twelve thousand five hundred (12,500.- EUR).

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of eighteen thousand five hundred and twenty-five (18,525.- EUR) to bring it from its present amount of thirty million one hundred and ninety-three thousand three hundred and fifty Euros (30,193,350.- EUR) to the amount of thirty million two hundred and eleven thousand eight hundred and seventy-five Euros (30,211,875.- EUR) by the issuance of seven hundred and forty-one (741) new shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the seven hundred and forty-one (741) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by the Sole Shareholder against the Company of a total amount of eighteen thousand five hundred and twenty-five (18,525.- EUR).

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of three million three hundred and twenty-five thousand (3,325,000.- EUR) to bring it from its present amount of thirty million two hundred and eleven thousand eight hundred and seventy-five Euros (30,211,875.- EUR) to the amount of thirty-three million five hundred and thirty-six thousand eight hundred and seventy-five Euros (33,536,875.- EUR) by the issuance of one hundred and thirty-three thousand (133,000) new shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the one hundred and thirty-three thousand (133,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by the Sole Shareholder against the Company of a total amount of three million three hundred and twenty-five thousand (3,325,000.- EUR).

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of five million two hundred and seventy thousand (5,270,000.- EUR) to bring it from its present amount of thirty-three million five hundred and thirty-six thousand eight hundred and seventy-five Euros (33,536,875.- EUR) to the amount of thirty-eight million eight hundred and six thousand eight hundred and seventy-five Euros (38,806,875.- EUR) by the issuance of two hundred and ten thousand eight hundred (210,800) new shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the two hundred and ten thousand eight hundred (210,800) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by the Sole Shareholder against the Company of a total amount of five million two hundred and seventy thousand (5,270,000.- EUR).

Seventh resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of one hundred and three thousand six hundred and seventy-five Euros (103,675.- EUR) to bring it from its present amount of thirty-eight million eight hundred and six thousand eight hundred and seventy-five Euros (38,806,875.- EUR) to the amount of thirty-eight million nine hundred and ten thousand five hundred and fifty Euros (38,910,550.- EUR) by the issuance of four thousand one hundred and forty-seven (4,147) new shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the four thousand one hundred and forty-seven (4,147) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by the Sole Shareholder against the Company of a total amount of one hundred and three thousand six hundred and seventy-five Euros (103,675.- EUR).

Evidence of the contributions' existence and value

The existence and the value of the said claims have been certified to the undersigned notary by certificates issued by the management of the Company to which an interim balance sheet as per June 21, 2007 is attached.

Such certificates, after signature ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Eight resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at thirty-eight million nine hundred and ten thousand five hundred and fifty Euros (38,910,550.- EUR) divided into one million five hundred and fifty-six thousand four hundred and twenty-two (1,556,422) shares with a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately one hundred and fifty-seven thousand Euros (EUR 157,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l., une société créée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 113.738 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Wim Rits et Madame Anna-Kreeta Rantamaa, tous deux employés privés et demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de sept procurations données sous seing privé le 21 juin 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société RE INVESTMENTS S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, avec siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 7 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.250 du 28 juin 2006 (la «Société»). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 23 mai 2007 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent treize mille huit cent soixante-quinze euros (213.875,- EUR) pour porter son montant actuel de vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante Euros (23.794.750,- EUR) à vingt-quatre millions huit mille six cent vingt-cinq Euros (24.008.625,- EUR) par l'émission de huit mille cinq cent cinquante-cinq (8.555) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire les huit mille cinq cent cinquante-cinq (8.555) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant un apport en espèces effectué par l'Associé Unique en faveur de la Société d'un montant total de deux cent treize mille huit cent soixante-quinze euros (213.875,- EUR).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millions cent soixante-douze mille deux cent vingt-cinq euros (6.172.225,- EUR) pour porter son montant actuel de vingt-quatre millions huit mille six cent vingt-cinq Euros (24.008.625,- EUR) à trente millions cent quatre-vingt mille huit cent cinquante Euros (30.180.850,- EUR) par l'émission de deux cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-neuf (246.889) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire les deux cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-neuf (246.889) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant un apport en espèces effectué par l'Associé Unique en faveur de la Société d'un montant total de six millions cent soixante-douze mille deux cent vingt-cinq euros (6.172.225,- EUR).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) pour porter son montant actuel de trente millions cent quatre-vingt mille huit cent cinquante Euros (30.180.850,- EUR) à trente millions cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante Euros (30.193.350,- EUR) par l'émission de cinq cents (500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant un apport en espèces effectué par l'Associé Unique en faveur de la Société d'un montant total de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille cinq cent vingt-cinq Euros (18.525,- EUR) pour porter son montant actuel de trente millions cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante Euros (30.193.350,- EUR) à trente millions deux cent onze mille huit cent soixante-quinze Euros (30.211.875,- EUR) par l'émission de sept cent quarante et une (741) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire les sept cent quarante et une (741) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant un apport en espèces effectué par l'Associé Unique en faveur de la Société d'un montant total de dix-huit mille cinq cent vingt-cinq Euros (18.525,- EUR).

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions trois cent vingt-cinq mille euros (3.325.000,- EUR) pour porter son montant actuel de trente millions deux cent onze mille huit cent soixante-quinze Euros (30.211.875,- EUR) à trente-trois millions cinq cent trente-six mille huit cent soixante-quinze euros (33.536.875,- EUR) par l'émission de cent trente-trois mille (133.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire les cent trente-trois mille (133.000) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant un apport en espèces effectué par l'Associé Unique en faveur de la Société d'un montant total de trois millions trois cent vingt-cinq mille euros (3.325.000,- EUR).

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions deux cent soixante-dix mille euros (5.270.000,- EUR) pour porter son montant actuel de trente-trois millions cinq cent trente-six mille huit cent soixante-quinze euros (33.536.875,- EUR) à trente-huit millions huit cent six mille huit cent soixante-quinze euros (38.806.875,- EUR) par l'émission de deux cent dix mille huit cents (210.800) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire les deux cent dix mille huit cents (210.800) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant un apport en espèces effectué par l'Associé Unique en faveur de la Société d'un montant total de cinq millions deux cent soixante-dix mille euros (5.270.000,- EUR).

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent trois mille six cent soixante-quinze euros (103.675,- EUR) pour porter son montant actuel de trente-huit millions huit cent six mille huit cent soixante-quinze euros (38.806.875,- EUR) à trente-huit millions neuf cent dix mille cinq cent cinquante euros (38.910.550,- EUR) par l'émission de quatre mille cent quarante-sept (4.147) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire les quatre mille cent quarante-sept (4.147) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant un apport en espèces effectué par l'Associé Unique en faveur de la Société d'un montant total de cent trois mille six cent soixante-quinze euros (103.675,- EUR).

Preuve de l'existence et de la valeur des apports

L'existence et la valeur desdites créances ont été certifiées au notaire instrumentant au moyen de certificats issus par la gérance de la Société, auxquels un bilan intérimaire arrêté au 21 juin 2007 est annexé.

Ces certificats, après signature ne varietur par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Huitième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique déclare modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trente-huit millions neuf cent dix mille cinq cent cinquante euros (38.910.550,- EUR divisé en un million cinq cent cinquante-six mille quatre cent vingt-deux (1.556.422) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts. Toute prime d'émission disponible est distribuable.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ cent cinquante-sept mille euros (157.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. Rits, A.-K. Rantamaa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, LAC/2007/16491. — Reçu 151.158 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007090066/202/244.

(070100168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Mafa S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.636.

L'an deux mille sept, le deux juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Manuel Faustino Linhares, commerçant, né à Coimbra (Portugal), le 4 janvier 1966, demeurant à F-57700 Hayange, 6, rue du Général Mangin;

2.- Madame Fatéha Amanzougarene Benmessaoud, employée privée, née à Thionville (France), le 12 février 1971, demeurant à F-57100 Thionville, 11, rue Château Jeannot.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée MAFA S. à r.l., avec siège social à L-1616 Luxembourg, 24-26, Place de la Gare, R.C.S. B 101.636,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 902 du 9 septembre 2004,

dont le capital social de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune, est reparti comme suit:

	Parts sociales
1.- Monsieur Manuel Faustino Linhares, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Fatéha Amanzougarene Benmessaoud, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Le premier (1^{er}) alinéa de l'article deux (2) des statuts relatif à l'objet social est modifié, de sorte qu'il a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. 1^{er} alinéa. La société a pour objet l'exploitation de tout commerce notamment l'import et l'export.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. F. Linhares, F. Amanzougarene Benmessaoud, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7608. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007090084/219/37.

(070100567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Waterlelie, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 31.496.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 1^{er} août 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 23 du 20 janvier 1990, Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 146 du 5 avril 1993. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 798 du 27 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

WATERLELIE, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2007088479/546/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09129. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Deborah, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.748.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 369 du 30 septembre 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 555 du 9 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 797 du 25 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

DEBORAH, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2007088464/546/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09104. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.
